

# Conseil d'Ecole du RPI NOAILHAC-LAGLEYGEOLLE

## Vendredi 13 Novembre 2020

### Présents :

Les enseignants M. Arnaud LAURENSOU (Noailhac) et Mme Hélène LAURENSOU (Lagleygeolle)  
Les représentants des Parents d'Elèves de Noailhac : Mme Nathalie ZABORSKI et Olivier REDONDO  
Les représentants des Parents d'Elèves de Lagleygeolle : M. Damien LAFFAIRE et Mme Virginie STREBLER  
Les représentants de la Mairie de Noailhac : Mme Caroline DU MAS DE PAYSAC et M. Dominique ANTONI  
Les représentants de la Mairie de Lagleygeolle : Mme Véronique BRESSY  
La représentante de la DDEN du RPI : Mme Hélène BRUNERIE

Début de séance : 18h30

### Ordres du jour :

#### **1/ Effectif rentrée 2020 :**

Noailhac : 5 PS - 5 MS - 6 GS - 5CP = 21 élèves

Lagleygeolle : 4 CE1 - 3 CE2 - 7 CM1 - 5 CM2 = 19 élèves

Perspective rentrée 2021 : A ce jour, il n'y a pas de fermeture de classe envisagée pour la rentrée 2021.

Dans l'éventualité d'une ouverture de classe, le choix se porterait sur Lagleygeolle.

#### **2/ Validation du Règlement Intérieur du RPI :**

Des modifications ont été apportées :

Article 1 :

Inscription obligatoire à partir de 3 ans et non plus 6 ans

Article 6 :

Hygiène : "Il est interdit de fumer dans les salles de classes et dans tous les locaux utilisés par les élèves ainsi que dans la cour et les abords de l'école".

Prise de médicaments sur le temps scolaire : "Les enseignants ne donneront pas de médicaments aux enfants malades sauf sur avis médical et avec l'autorisation signée des parents".

Article 4 :

Les APC se déroulent les mardis et jeudis : de 16h30 à 17h pour Noailhac et de 13h à 13h20 pour Lagleygeolle

#### **3/ Protocole sanitaire :**

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Le nettoyage des mains est effectué avant et après chaque récréation et avant et après la cantine.

Tous les supports sont plus souvent nettoyés. Les jeux de cour et les livres sont mis en isolement pendant 24 h.

#### **4/ Travaux et matériel :**

Les jeux pour les enfants doivent être contrôlés ou révisés régulièrement. Les bonnes volontés des parents sont bienvenues pour aider à cette tâche. (vélos à Noailhac et ballons à Lagleygeolle)

Lagleygeolle :

La maitresse remercie la mairie pour l'installation du nouveau chauffage (remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur), du TBI et l'ordinateur portable.

Une sonnette a été installée au portail de l'école. L'électricité est maintenant aux normes dans les 2 classes.

La maitresse demande que des rideaux conformes soient installés pour la salle activité.

La maitresse précise un problème de condensation aux fenêtres des couloirs (eau au sol).

La mairie informe qu'une demande de subvention est en cours pour un projet de rénovation cohérente mais cette subvention prendra effet à long terme.

Les représentants des parents d'élèves demandent où en est la demande de changement des toilettes (à la turc) demandé régulièrement par les parents d'élèves et pour lequel un dossier devait être constitué par la précédente municipalité (demande de subvention, devis...). La mairie actuelle n'étant pas au courant d'une demande de travaux, elle se renseigne pour savoir si un dossier a été déposé.

La maîtresse demande que les clés du portail soit récupérées aux anciens locataires du logement de l'école.

Noailhac :

Le maître remercie la mairie pour la réfection de la porte d'entrée et le judas installé.

Il demande qu'une sonnette soit installée au portail de l'école. Il précise que de l'eau s'infiltré sous la porte d'entrée. Il faudrait envisager une évacuation extérieure (caniveau +grille).

La mairie étudiera des solutions.

#### **5/ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Le maître demande qu'une corne de brune lui soit attribuée. La mairie accepte sa proposition et lui en attribuera une.

Point sur les différents rassemblements prévus par les protocoles incendie/sanitaire/attentat, intrusion.

Pour plus de renseignements concernant les points de rassemblements, s'adresser aux maîtres.

Des exercices ont été réalisés à Noailhac.

Des fournitures " de survie " sont à disposition (eau, gâteau) et contrôlées par la mairie.

Les maîtres rappellent les consignes en cas d'intempéries (neige).

#### **6/ Evaluations CP/CE1 :**

Une très légère baisse pour les CE1 mais rien d'inquiétant.

Les résultats des évaluations des CP sont stables par rapport à l'année dernière.

Les maîtres précisent que le confinement (classe à la maison et retour à l'école) n'a pas perturbé l'apprentissage. Les élèves ont continué à progresser à leur rythme et selon leur niveau.

Les parents remercient les enseignants pour leur implication pendant le confinement.

#### **7/ Activités sportives et culturelles :**

Les activités envisagées ne pourront pas se dérouler cette année.

Toutefois, la mairie de Noailhac met à disposition la salle des fêtes le mardi.

La maîtresse est dans l'attente du protocole sanitaire pour les activités sportives afin de connaître la liste des sports qu'ils peuvent pratiquer. Elle peut toutefois envisager des séances de yoga et badminton.

La fête de fin d'année n'est pas envisagée pour l'instant. Mais les maîtres feront des vidéos des danses et chants programmés.

#### **8/ Questions diverses des représentants des Parents d'Elèves :**

Les parents d'élèves présents précisent qu'ils sont les représentants des parents et qu'à ce titre les questions posées au Conseil d'Ecole sont réelles et sérieuses.

#### Structure de jeux :

**Un budget de 3000€ pour le remplacement de la cabane a été proposé par la mairie, pour lequel une proposition de structure de jeux a été faite. Les parents d'élèves tiennent à remercier la commune pour cet investissement.**

2 propositions sont faites à la Mairie de Noailhac : les structures de jeux « Le Corsaire » et « Gymino ». Hormis l'achat de la structure, il faut prévoir la surface de réception et la sécurité tous les ans (après vérification, il n'y a pas de périodicité réglementaire, une vérification annuelle est préconisée). La mairie envisage de faire appel à des professionnels pour cette installation. Elle demande une subvention pour l'aire de jeux.

Des jeux type blocs de construction peuvent-ils être inclus?

#### Aide à la propreté :

**Certains enfants (les plus jeunes) n'ont pas été accompagnés aux toilettes et ont donc dû s'essuyer tout seuls, ce qui a posé quelques problèmes d'hygiène et d'irritations par la suite.**

L'ATSEM aide à la propreté des enfants. Il est précisé que la surveillance et l'accompagnement doivent être efficaces.

Les enfants (notamment les tout petits) vont souvent aux toilettes sans le dire. Un rappel par l'équipe éducative et les parents doit être fait aux enfants lorsqu'ils veulent aller aux toilettes.

Un rappel des règles sera dit à l'ATSEM.

Les parents d'élèves précisent que ce problème est récurrent depuis plusieurs années et qu'il faut trouver une solution pour un meilleur confort hygiénique des enfants car cela peut entraîner des problèmes psychologiques et sanitaires.

Le maître propose qu'un autre toilette pour les tout petits soit installé.

#### Port du masque pour les enfants de 6 ans :

**Le port du masque chez ces enfants soulève de nombreux problèmes. Certains parents craignent à la fois les conséquences psychologiques, mais surtout les conséquences immédiates sur leur santé. En effet, selon divers établissements dont l'OMS, le port du masque est fortement déconseillé chez ce type de public. De plus, il a été rapporté que certains enfants ne changeaient pas leur masque de toute la journée, et surtout ne savaient pas les utiliser correctement, avec tous les gestes d'hygiène requis. Enfin, il semble peu cohérent que tous les autres enfants ne portent pas de masque, à côté de 5 élèves masqués. Les parents souhaitent ouvrir le dialogue afin qu'une tolérance soit envisagée, comme cela est le cas dans de nombreuses communes.**

Les maîtres rappellent que le protocole sanitaire fait foi et qu'ils sont dans l'obligation de l'appliquer. Aucune dérogation n'est possible au nouveau protocole de novembre 2020. En cas de non respect du port du masque, l'enfant n'est pas accepté en cours.

Les maîtres précisent que le masque est changé après le repas pendant le temps de cantine.

A Lagleygeolle, le masque usagé du matin est mis dans une poche.

Les parents demandent que le changement de masque à Noailhac soient bien vérifié (prévoir des poches).

Les maîtres précisent que les enfants jouent bien le jeu et rappellent que le protocole n'a que 2 semaines.

Le masque est posé lors du temps de sport dans la cour et lorsque les enfants sont bien à distance.

Beaucoup d'inquiétudes concernant ce port du masque sont soulignées par les parents mais les enseignants et la mairie sont tenus par le protocole. C'est aux parents de faire acte de leurs inquiétudes à l'administration. Un courrier peut être envisagé.

Il est rappelé que le protocole est le même pour le transport scolaire.

#### Protocole sanitaire covid19 :

**Des parents ont été appelés pour venir récupérer leur enfant au plus vite, parfois pour les symptômes**

**d'une simple rhinite, parfois une fièvre sans aucun autre symptôme respiratoire associé. Ces symptômes ne sont pas des symptômes évocateurs du covid19. Certains parents appelés pour la fièvre de leur enfant ont pu constater en arrivant à leur domicile que leur enfant n'avait pas de fièvre... c'est pourquoi le bon fonctionnement et la précision des appareils de mesure dont dispose l'école sont mis en cause.**

La mairie de Noailhac reconnaît que les thermomètres précédents ne fonctionnaient pas correctement. Celle-ci a acheté un thermomètre frontal médical ainsi que des bandes médicales de température.

L'utilisation des 2 appareils est effectuée avant d'appeler les parents.

Il est rappelé que seule la fièvre avec température à partir de 38° est un symptôme évocateur associée à des maux de têtes. Les rhinites (nez qui coule ou légère toux) ne sont pas des symptômes évocateurs de Codiv19.

Pour rappel, cette règle s'applique même hors protocole sanitaire.

Cas de covid19 :

**Un mail a été envoyé à certains parents les alertant sur un cas de covid19 sur un parent d'élève. Pourquoi tous les parents n'ont-ils pas reçu ce mail ? Puisqu'il ne s'agissait que d'un parent d'élève extérieur à l'école, et non un élève ou une personne au sein même de l'établissement, pourquoi alerter les parents puisque l'enfant du parent en question n'était que cas-contact puis négatif ? Les parents auraient souhaité recevoir un second mail pour les informer lorsque les résultats ont été connus.**

Les parents d'élèves demandent que la liste des mails soit mise à jour par la mairie de Noailhac et que les envois soient effectués en copie cachés et non groupés.

La mairie reconnaît son erreur sur la conduite à tenir en cas de présomption ainsi que l'inspectrice. Elle sera désormais vigilante.

Un rappel des consignes à tenir en cas de suspicion sur leur enfant doit être fait aux parents. Une attestation sur l'honneur doit être donnée aux maîtres pour le retour à l'école.

Relations mairie-école :

**De nombreux parents déplorent ressentir une tension et un manque de collaboration entre la mairie et Mr Laurensou et aimeraient en comprendre l'origine. En effet, leurs enfants semblent ravis de l'avoir et ont fait des progrès notables grâce à son instruction. L'inquiétude est réelle car certains parents évoquent la possibilité de retirer leurs enfants de l'école.**

La mairesse de Noailhac est fière d'avoir un maître d'école compétent. Un manque de compréhension et une mauvaise communication ont engendré des complications ressenties par les parents.

Une amélioration dans les relations va permettre une meilleure communication.

Espace aux abords de l'école :

**Des parents souhaiteraient que l'on ne fume pas aux abords immédiats de l'école, devant les enfants et au contact de non-fumeurs. De plus, le fait de fumer oblige à retirer son masque, ce qui n'est actuellement pas autorisé dans l'espace public à proximité de l'école.**

La mairesse de Noailhac tient à s'excuser pour son manque d'attention.

Un rappel de l'article 6 du Règlement Intérieur doit être fait également aux parents.

La maîtresse demande qu'une vigilance soit apportée aussi sur l'école de Lagleygeolle et les locataires de la maison de l'école. La mairie de Lagleygeolle apportera des précisions sur le contrat de location.

Transport scolaire :

**Certains parents ne mettent plus leurs enfants dans le bus car il n'y a pas d'accompagnant(e) et ce sont les enfants les plus grands qui attachent les ceintures des plus petits.**

La mairie de Noailhac précise que le personnel mis à disposition n'est pas assuré pour être dans le car. Elle est dans l'attente d'une décision entre la région et le département sur la responsabilité assurance.

Autorité pendant le temps scolaire :

**Pendant le temps scolaire, sous quelle autorité est placée l'ATSEM ? Pendant le temps scolaire, est-ce le directeur d'école ou les élus de la commune qui prennent les décisions et ont autorité ?**

L'Atsem est pendant le temps scolaire sous l'autorité du directeur d'école (accueil, hygiène, animation) et pendant le temps périscolaire sous l'autorité de la mairie.

Port du masque adulte :

**Est-ce qu'il y a un plan d'action, par rapport à l'école, ou les écoles en général pour palier à minima le manque des expressions du visage, et le positionnement de la bouche pour l'apprentissage social et l'apprentissage de la langue. Choses essentielles pour le développement des enfants et encore plus en bas âge. Et si votre réponse est non, que pensez-vous des conséquences éducatives et psychologiques du port de masque des adultes encadrant. Serait-il possible de faire des séances de communication à l'extérieur ou derrière une vitre, (façon "théâtre") car les parents s'inquiètent de l'évolution des enfants où le message qui passe par le verbal uniquement, ne représente qu'environ 7 pourcents du message complet.**

Les masques transparents et plexi ne sont pas homologués. Le Maître pourra se filmer et passer les vidéos aux enfants. Il ne peut rien faire sans l'approbation en amont de l'inspectrice. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine visio avec l'inspectrice.

Autres :

La visite médicale pour la GS est programmée par la PMI. Aucune date n'est à ce jour fixée.

**Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le vendredi 05 mars 2021 à 18h30 à la salle des fêtes de Noailhac.**

Fin de séance : 21h